

**DIRECTION DU SERVICE DU GREFFE  
ET DES ARCHIVES**

**AVIS PUBLIC**

**ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENT 1328-2024**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par la greffière de la Ville de Contrecoeur, que lors de la séance ordinaire du 9 avril 2024, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

**« Règlement numéro 1328-2024 modifiant le règlement 1111-2018 concernant la tarification de certains biens, services et activités de la ville de contrecoeur, afin de majorer certains tarifs »**

Le présent règlement a pour objet :

- Le présent règlement a pour objet de modifier la tarification des services et activités de la Ville de Contrecoeur.

**QUE** ledit règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la loi.

**QUE** toute personne intéressée peut consulter le règlement numéro 1328-2024, sur le site Internet de la Ville et fait suite au présent avis ou par consultation à la mairie de Contrecoeur, 5000, route Marie-Victorin, Contrecoeur, durant les heures normales d'ouverture de bureau ou sur demande par courriel au [greffe@ville.contrecoeur.qc.ca](mailto:greffe@ville.contrecoeur.qc.ca).

Attesté à Contrecoeur, le 18 avril 2024



Me Magalie Hurteau,  
Greffière